Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID: 011-211101951-20240916-302024-DE

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2024/046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 30/2024

Date convocation : 11.09.2024

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 9 Présents: 6 Votants: 7

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents: Mesdames: Marie-France LOISEL, 3ème adjointe - Anne-Laurence FRULLINI -,

Messieurs: Omar AÏT MOUH, 1^{er} adjoint - Olivier JURADO, 2^{ème} adjoint - Michel COURTESSOLE, conseiller municipal.

<u>Procuration</u>: Aude SALVAT-LÔ à Olivier JURADO

Absents excusés : Jean-Pierre PLANCADE

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI

Objet : Abandon des travaux de rénovation énergétique sur la salle polyvalente – demande de solde subvention

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération N°01/2021 du 05 janvier 2021 a sollicité une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 80% (soit 73 827,02 €) permettant la rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la Mairie en l'installation des panneaux photovoltaïques en toiture, de travaux d'isolation, de remplacement huisseries...

Que la totalité des travaux n'a pu être réalisée compte tenu du surcoût lié au renforcement de la charpente métallique et bois de la salle polyvalente, que plusieurs devis ont été réalisés allant de 90 000 € à 117 000 € de surcoût.

Ces devis concernent uniquement le renforcement de la structure métallique afin d'accueillir la centrale.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal,

- D'abandonner les travaux de rénovation énergétiques de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- Décide d'abandonner les travaux de centrale solaire sur la salle polyvalente et de demander le solde de ladite subvention.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

> Le Maire, Cédric LEMOINE